

## Procès-verbal du conseil municipal SEANCE DU 03 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à 07 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Yannick AMET**

**Maire**

Étaient présents :

Messieurs Daniel EUSTACHE, Emmanuel MERCIER, Michel MARMOTTAN, Colin WAECKEL

**Adjoint**

Madame Nathalie GRAND, Messieurs Bertrand CLAIR (procurateur Romain EUSTACHE), François LIMBARINU (procurateur Sylvain TRIPOZ DIT MASSON)

**Conseillers Municipaux** formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Messieurs, Sylvain TRIPOZ DIT MASSON, Romain EUSTACHE

Absents :

Madame Nadine TETU, Stéphane MACHET, Dominique MAITRE, Jean Noël GAIDET, Daniel BOCH.

**Mme. Nathalie GRAND** a été élue secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Date de Convocation : le 27 juin 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Date d'envoi : le 28 juin 2023  
Présents : 08                      Votants : 10

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.**

### TRAVAUX

#### **N° 2023-64 : Travaux d'optimisation de l'installation neige de culture - Programme 2023 - Autorisation de signature du marché de travaux du lot N°2 PROCESS avec l'entreprise Techno-Alpin.**

**M. Emmanuel MERCIER, Adjoint aux travaux**, rappelle que lors du dernier Conseil Municipal du 13 juin 2023, les membres présents ont autorisé le Maire à signer le marché de travaux pour le lot N°1 Génie Civil avec l'entreprise BRUNO TP.

Après discussion, il a été décidé de lancer une négociation avec les entreprises ayant répondu au lot N°2 PROCESS (Leitner et TechnoAlpin).

**M. Emmanuel MERCIER** ajoute qu'avant la négociation, l'entreprise Techno-Alpin a répondu à l'offre de base au montant de 250 111.04€ HT et a proposé une variante libre à 219 090.68€. L'entreprise Leitner a proposé une offre de base à 257 635€ HT.

Après négociation, les offres des deux entreprises sont les suivantes :

- TECHNOALPIN offre de base : 250 111.04€ HT
- TECHNOALPIN offre variante : 189 684.68€ HT
- LEITNER offre de base : 226 323€ HT
- LEITNER offre variante : 228 665€ HT

Le pouvoir adjudicataire propose de retenir l'offre variante de TechnoAlpin pour un montant de **189 684.68€ HT.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché du lot N°2 PROCESS avec l'entreprise TECHNOALPIN pour un montant de **189 684.68€ HT**, soit 227 621.61€ TTC
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 des Remontées Mécaniques

### **N° 2023-65 : Demande de subvention pour la réfection de la route du Planay auprès du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC**

**M. Emmanuel MERCIER** Adjoint aux travaux rappelle que les villages des Planay Dessous et Dessus connaissent un fort développement urbanistique et que la plupart des anciennes maisons sont entièrement rénovées.

La route d'accès à ces deux villages est en très mauvais état.

Il conviendrait d'effectuer des travaux de reprofilage et de renouvellement de la couche de roulement.

Cette réfection de la voirie communale s'inscrit dans un programme pluriannuel.

Le montant des travaux 2023 est estimé à 78 292.25€ HT, soit 93 950.70€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette opération
- **DEMANDE** l'aide du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC au taux maximum
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune.
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer les travaux en 2023 avant l'obtention de la subvention.

## **URBANISME ET FONCIER**

### **N° 2023-66 : Vente d'une portion de voie communale déclassée dans la ZAC de Bonconseil**

M **Yannick AMET, Maire**, présente aux membres du Conseil municipal une demande de Mr Rupert CLEVELY pour l'acquisition d'une portion de voirie déclassée de l'ancienne voie communale entre la Batailletaz et Bonconseil au lieu-dit « La Guersaz », conformément au plan joint.

M **Yannick AMET**, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération du 06 Mai 1991 qui déclassait la voirie communale entre la Batailletaz et Bonconseil-dessus.

M **Yannick AMET**, précise que cette portion de voie communale n'est plus utilisée depuis la création de la ZAC de Bonconseil, la voirie ayant été modifiée à cet endroit et la route déportée, mais que cette portion de route n'a pas été affectée d'un numéro de parcelle au cadastre.

M **Yannick AMET** ajoute que la Commission Urbanisme et Foncier a donné un avis favorable à cette demande moyennant la prise en charge par le demandeur des frais de géomètre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la vente à Mr Rupert CLEVELY, riverain de cette portion de voirie déclassée, ou à tout futur acquéreur de la parcelle G 2412 pouvant s'y substituer, pour une superficie d'environ 25 m<sup>2</sup> conformément au plan joint ;
- **FIXE** le prix du terrain à une somme forfaitaire de 300 € ;

- **PRECISE** que les frais d'arpentage seront à charge de l'acquéreur et les frais d'actes à charge de la Commune ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.
- **AUTORISE** M. Daniel EUSTACHE, 1er Adjoint, à représenter la Commune et à signer au nom et pour le compte de la Commune en cas de passation des actes en la forme administrative.

**N° 2023-67 : Acquisition d'une partie de la parcelle G 2412 dans la ZAC de Bonconseil.**

Mr **Yannick AMET**, Maire, présente aux membres du Conseil municipal, l'offre de M. Rupert CLEVELY de vendre à la Commune de Sainte-Foy Tarentaise des portions de sa parcelle G 2412 dans la ZAC de Bonconseil, afin de régulariser une emprise de voirie et d'améliorer l'implantation des containers semi-enterrés d'ordures ménagères.

Mr **Yannick AMET** précise que cette demande, validée par la Commission Urbanisme et Foncier, porte sur une surface d'environ 30 m<sup>2</sup>, située en zone Ut du PLU conformément au plan présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la proposition de M. Rupert CLEVELY d'acquérir les portions de sa parcelle G 2412, lieu-dit « Bonconseil », soit une surface d'environ 30m<sup>2</sup> telles que figurant dans le plan annexé ;
- **FIXE** le prix du terrain à une somme forfaitaire de 300 € ;
- **AJOUTE** qu'en cas de vente de la parcelle G 2412 avant que le présent dossier ne soit régularisé, M. Rupert CLEVELY prévoira une clause de substitution dans l'acte de vente afin que le futur propriétaire maintienne cette proposition de vente à la Commune de Sainte-Foy Tarentaise ;
- **PRECISE** que les frais d'arpentage seront à charge de l'acquéreur et les frais d'actes à charge de la Commune ;

**Fin de la séance - 08h15**

La secrétaire  
**Nathalie GRAND**



A blue ink signature of Nathalie Grand is written over a red circular official stamp of the Mairie de Sainte-Foy Tarentaise (Savoie). The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE de SAINTE FOY TARENTE' and '(Savoie)'.

Le Maire  
**Yannick AMET**



A blue ink signature of Yannick Amet is written over a red circular official stamp of the Mairie de Sainte-Foy Tarentaise (Savoie). The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE de SAINTE FOY TARENTE' and '(Savoie)'.